

### ORDONNANCE COLLECTIVE

# RECHERCHE URINAIRE DE « DROGUES DE RUE » UNITÉS DE PSYCHIATRIE COURTE ET LONGUE DURÉE ET PÉDOPSYCHIATRIE

Établissement : CISSS de Lanaudière

Numéro de l'ordonnance collective : OC CISSSL 50

Période de validité : 3 ans (février 2025)

### SITUATION CLINIQUE

Pour tous les usagers admis sur une unité de psychiatrie de courte ou longue durée.

Pour tous les usagers de plus de 14 ans admis à l'unité de pédopsychiatrie.

# **ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES VISÉES**

#### Activités réservées de l'infirmière :

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique;
- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance;
- Appliquer des techniques invasives.

### Activités réservées à l'infirmière auxiliaire :

Contribuer à l'évaluation de l'état de santé d'une personne et à la réalisation du plan de soins.

# PROFESSIONNELS AUTORISÉS

Infirmières habilitées à effectuer l'évaluation de la condition physique et mentale de la clientèle de :

- L'unité de psychiatrie de courte ou longue durée;
- L'unité de pédopsychiatrie.

Infirmières auxiliaires habilitées, après évaluation de l'infirmière, à contribuer à l'évaluation de la condition physique et mentale de la clientèle et à la réalisation du plan de soins de :

- L'unité de psychiatrie de courte ou longue durée;
- L'unité de pédopsychiatrie.

### **INDICATIONS**

Pour les usagers rapportant une consommation de drogues ou si l'infirmière, après son évaluation a une suspicion de consommation de drogue.

### INTENTION OU CIBLE THÉRAPEUTIQUE

Objectiver la présence d'une de ces drogues de rue dans l'organisme d'un usager;

| CHDL  | HPLG  |
|---|---|
| Méthamphétamine     Barbituriques                             | <ul> <li>Méthamphétamine</li> <li>Barbituriques</li> </ul>    |
| Amphétamine     Cocaine                                       | Amphétamine     Cocaine                                       |
| <ul> <li>Tricycliques</li> <li>Phencyclidine (PCP)</li> </ul> | <ul> <li>Tricycliques</li> <li>Phencyclidine (PCP)</li> </ul> |
| Opiacés     Cannabis  | Opiacés     Cannabis  |
| Benzodiazépines     Méthadone                                 | Benzodiazépines     Densité urinaire                          |

### **CONTRE-INDICATIONS**

Refus de l'usager.

### PROTOCOLE MÉDICAL

#### 1. Directives à l'infirmière :

- Effectue l'évaluation de la condition physique et mentale de l'usager.
- Obtient le consentement libre et éclairé de l'usager.
- Initie l'ordonnance collective si l'usager répond aux critères d'initiation et s'assure de l'absence de contreindication.
- Avise l'infirmière auxiliaire qu'elle peut appliquer la présente ordonnance collective.
- Effectue le prélèvement urinaire nécessaires en indiquant DRORU sur la requête pour le CHDL et DROG pour HPLG.
- Identifie le prélèvement urinaire selon la procédure en vigueur et l'achemine au laboratoire pour analyse
- Inscrit la demande du test au nom du psychiatre ou du pédopsychiatre traitant.
- Dépose le résultat du test au dossier de l'usager.
- Documente au dossier, les informations cliniques pertinentes et les interventions posées, dont l'initiation de l'ordonnance collective, les informations transmises ainsi que son enseignement.

### 2. Directives à l'infirmière auxiliaire :

- Effectue le prélèvement urinaire nécessaire à la demande de l'infirmière en indiquant DRORU sur la requête pour le CHDL et DROG pour HPLG.
- Identifie le prélèvement urinaire selon la procédure en vigueur et l'achemine au laboratoire pour analyse une fois l'OC initiée ou à la demande de l'infirmière
- Inscrit la demande du test au nom du psychiatre ou du pédopsychiatre traitant.
- Dépose le résultat du test au dossier de l'usager.
- Documente au dossier les informations relatives à sa contribution à l'évaluation de l'usager

# **ENSEIGNEMENT ET INTERVENTIONS PRÉVENTIVES**

N.A.

### LIMITES OU SITUATIONS EXIGEANT UNE CONSULTATION MÉDICALE OBLIGATOIRE

Refus de l'usager.

### COMMUNICATION AVEC LE MÉDECIN TRAITANT

Communique avec le psychiatre ou du pédopsychiatre traitant au besoin.

### **OUTILS DE RÉFÉRENCE ET SOURCES**

CISSS de Lanaudière, (2022). Guide de laboratoire du sud de Lanaudière.

CISSS de Lanaudière, (2017). Répertoire des analyses locales au nord de Lanaudière.

### IDENTIFICATION DU MÉDECIN PRESCRIPTEUR

N.A.

# IDENTIFICATION DU MÉDECIN RÉPONDANT

En cas de problème ou pour toutes questions, contacter le médecin. En établissement, le médecin répondant est le médecin traitant ou, en l'absence de celui-ci, le médecin présent au service ou le médecin de garde assigné.

# PROCESSUS DE MISE EN VIGUEUR

### 1. ÉLABORATION DE LA VERSION ACTUELLE

Dr Jérôme Olivier, chef département de psychiatrie CISSS Lanaudière Josée Coderre, conseillère cadre en soins infirmiers

### 2. VALIDATION DE LA VERSION ACTUELLE

Comité clinique des conseillères cadres en soins infirmiers

# 3. APPROBATION DE LA VERSION ACTUELLE

# REPRÉSENTANT DU CMDP (EN ÉTABLISSEMENT)

| Nom et prénom   | Signature | Date            |
|-----------------|-----------|-----------------|
| Ouellet, Jérôme | 700000    | 22 février 2022 |

# 4. RÉVISION

Date d'entrée en vigueur : 22 février 2022

Date de la dernière révision (si applicable) :

Date prévue de la prochaine révision : février 2025